

Mémoire d'une simple citoyenne au Comité des finances concernant le projet de loi C-31, plus précisément la mise en œuvre de la loi FATCA.

Le 13 mai 2014

Au Comité des finances :

Je vous écris à titre de simple citoyenne de citoyenneté exclusivement canadienne. Avant d'aller plus loin, je dois signaler que je suis née aux États-Unis. J'ai été admise au Canada comme réfugiée en 1969. Je sais gré au premier ministre en exercice, l'honorable Pierre Trudeau, d'avoir accepté la demande d'asile que mon mari et moi avons présentée en raison du conflit au Vietnam. Le Canada a défié les États-Unis à l'époque, et je souhaiterais qu'il en fasse autant aujourd'hui. Nos deux enfants sont nés au Canada. Mon mari et moi avons tous les deux exercé de bons emplois et acquitté nos impôts. Nous avons également produit des déclarations de revenus aux États-Unis, mais n'avons jamais gagné assez d'argent pour devoir verser d'impôt au gouvernement américain. J'ai appris qu'aux États-Unis la fiscalité est fondée sur la citoyenneté et non la résidence, comme dans les autres pays du monde, dont le Canada. Nous n'avons jamais eu à verser de l'argent aux États-Unis. L'IRS américain nous a envoyé un remboursement d'impôt de 2 000 \$ dans les années 1980. Je l'ai retourné en déclarant que nous n'avions pas travaillé aux États-Unis depuis 1969. J'ai produit ces déclarations de revenus moi-même. Elles étaient loin d'être aussi complexes ou coûteuses à produire que les formulaires d'impôts actuels des États-Unis à l'intention des citoyens américains outre-mer.

Ayant réalisé que nous ne retournerions jamais vivre ni travailler aux États-Unis, nous avons obtenu la citoyenneté canadienne en février 1993. Nous voulions pouvoir voter au Canada. Nous n'avons jamais voté aux élections américaines. J'ai cessé de présenter des déclarations de revenus au gouvernement américain à compter de l'année fiscale 1993. Je présumais que je n'étais plus citoyenne des États-Unis.

J'ai eu connaissance de la loi FATCA en 2012. Elle a semé en moi la peur de l'IRS. On m'a informée que j'aurais dû continuer de présenter des déclarations de revenus au gouvernement américain et que je pourrais devoir payer de lourdes pénalités fiscales qui engloutiraient mon épargne-retraite. À ce moment-là, j'étais une veuve à la retraite et je vivais de la pension de mon défunt mari et de mes prestations de retraite. Il est mort en 2001, 18 mois après la mort de notre cadet. L'un et l'autre ont été emportés par un cancer. Je serai éternellement reconnaissante du fait que nous étions des Canadiens vivant dans un pays qui possède un système de santé de qualité.

En juillet dernier, je me suis rendue au consulat américain pour demander le formulaire de perte de nationalité. Il s'agissait d'une demande officielle de renonciation à compter de la date d'obtention de ma citoyenneté canadienne en février 1993. J'ai reçu le document convoité la semaine dernière, et il porte la date de l'obtention de ma citoyenneté canadienne. Ce document me protège contre l'envoi de

mes informations bancaires à l'IRS et me permet de garder les fonds que j'ai mis de côté pour ma retraite. La totalité de cet argent a été gagnée au Canada.

Il n'existe pas de procédure unique pour renoncer à la citoyenneté américaine. Il a été simple pour moi d'obtenir mon certificat. Beaucoup de gens doivent verser de fortes sommes, alors qu'ils ne sont pas riches. Les pénalités et droits de sortie sont exorbitants. C'est très différent de la procédure de renonciation à la citoyenneté canadienne.

Partout où je vais, je constate que 98 % des Canadiens n'ont jamais entendu parler de la loi FATCA. Certaines de ces personnes travaillent dans le secteur bancaire. Aujourd'hui, je me suis adressée à deux institutions financières, et leur représentant n'avait jamais entendu parler de cette loi. La raison en est simple : la loi FATCA a été négociée en secret. Même mon député néo-démocrate, Charlie Angus, savait peu de choses sur la teneur des négociations avant le 5 février 2014. Le rédacteur de mon seul journal local n'avait jamais entendu parler de la loi FATCA avant que je le mette au courant.

Ce genre de mesures n'a pas sa place dans un pays démocratique libre. Quand les décisions se prennent en secret, elles ne semblent pas être dans l'intérêt de l'ensemble des Canadiens. La loi FATCA a été négociée dans l'intérêt des institutions financières et des organismes de placement. En fait, ils ont exercé des pressions pour que le gouvernement conservateur approuve cette loi.

Notre souveraineté et notre vie privée ont été violées et cédées à un autre État. Le gouvernement fédéral cédera-t-il également à la Russie quand elle exigera les informations bancaires des Canadiens d'origine russe, ou transmettra-t-il à la Chine les informations bancaires des Canadiens chinois? Les citoyens visés par la loi FATCA ne seront pas traités comme des citoyens canadiens à part entière. Si le gouvernement du Canada s'était élevé contre cette mesure qui touche plus d'un million de Canadiens américains, je crois que de nombreux autres pays lui auraient emboîté le pas.

Les Canadiens sont disposés à contester devant la Cour suprême la compatibilité de la loi FATCA avec la *Charte*. De nombreux Canadiens, et j'en suis, sont prêts à contribuer financièrement à cette contestation. J'aimerais faire remarquer que le Parti républicain des États-Unis conteste également la loi FATCA. Pourquoi le gouvernement conservateur a-t-il cédé aussi vite sans pousser plus loin la recherche et la discussion sur cet accord intergouvernemental? On n'a même pas réalisé d'analyse de rentabilité.

Veuillez tenir compte de mes observations et de toutes les autres qui vous sont adressées pour empêcher la mise en œuvre de la loi FATCA le jour de la FÊTE DU CANADA, le 1^{er} juillet. C'est véritablement céder notre souveraineté aux États-Unis que d'appliquer cette mesure le jour où nous célébrons notre indépendance nationale. C'est le comble de la honte.

« Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien. »

Citation du philosophe britannique Edmund Burke

Sincères salutations de la part d'une fière Canadienne,

Darlene Hall

Englehart (Ontario)